Migration - Citoyenneté - Développement

Montreuil, le vendredi 25 septembre 2020

Réf : FM/SM/2020-

Objet : Convocation à l'AG du Grdr du samedi 10 octobre 2020 (Report de l'AG prévue le 26 septembre)

Madame, Monsieur, Cher(e) adhérent(e),

Notre assemblée générale aura lieu **le samedi 10 octobre 2020 de 9h30 à 13h.**
A la HALLE PAJOL, Auberge de jeunesse Yves Robert, 20 esplanade Nathalie Sarraute, 75018 Paris
Métro « Marx Dormoy », ligne 12

L'accueil est prévu à partir de 9 heures 30 et l'assemblée commencera à 10 heures précises.
MERCI DE VENIR AVEC VOTRE MASQUE, OBLIGATOIRE DANS LES LIEUX CLOS POUR NOUS PRÉMUNIR ENSEMBLE DE LA COVID-19 ; du gel hydro alcoolique sera mis à disposition de tous.

Pour faciliter l'organisation, nous vous remercions – si ce n'est déjà fait – de **régler votre cotisation 2020 avant l'AG** (*bulletin de cotisation joint en page 5 et disponible sur notre site*).

- Pour ceux qui sont assurés de venir à l'AG à la Halle Pajol, **merci de nous en informer dès réception du présent courrier en confirmant votre présence physique sur place** afin de faciliter la répartition des procurations au secrétariat de l'AG (contacter Hajar Id Nasser (hajar.idnasser@grdr.org) mais aussi pour gérer au mieux la distanciation sociale nécessaire.
- Pour ceux qui ne pourraient pas être avec nous, il est important de donner un **pouvoir** avant l'assemblée générale (*modèle de pouvoir en page 3*). Afin que tous les pouvoirs soient validés, merci :
  - soit d'indiquer deux noms d'adhérents dont vous vous serez assuré(e) qu'ils seront bien présents physiquement lors de l'AG,
  - soit, de préférence, de remplir et signer le pouvoir en laissant en blanc le nom du mandataire afin qu'il soit attribué à un adhérent présent physiquement à l'assemblée.
  - L'ensemble des pouvoirs que vous avez donnés pour le 26 septembre restent valables pour l'AG qui se tiendra le 10 octobre. La liste des candidatures au CA close le 4 septembre et présentée au CA du 5 septembre dernier reste figée en l'état pour l'AG du 10 octobre.

Le conseil d'administration du 18 mai a validé **l'ordre du jour de cette assemblée générale**. Celui-ci portera sur le rapport moral du président, le rapport d'activité 2019, la clôture des comptes 2019, la fixation des cotisations 2021, les élections au conseil d'administration et en dernier lieu le vote des résolutions. (*ODJ en page 2*).
Les documents de cette assemblée générale seront mis en ligne - au fur et à mesure de leur disponibilité – sur notre site web http://www.grdr.org dans l'onglet « vie associative ». Pour ceux qui auraient des difficultés à accéder à ces documents, n'hésitez pas à vous adresser aux coordinateurs des cellules et antennes ou directement au siège de l'association auprès de Hajar Id Nasser (hajar.idnasser@grdr.org 01 48 57 75 80).
Avec mes amitiés solidaires, bien cordialement,

Francis MONTHÉ

PRÉSIDENT

Migration - Citoyenneté - Développement

Assemblée Générale Ordinaire du 10 octobre 2020

Convocation et ordre du jour

L'assemblée Générale Ordinaire des membres de l'association se tiendra :

Le samedi 10 octobre 2020 de 09 heures 30 à 13 heures

A la HALLE PAJOL,
Auberge de jeunesse Yves Robert, 20 esplanade Nathalie Sarraute, 75018 Paris
Métro « Marx Dormoy », ligne 12

avec l'ordre du jour ci-dessous :

Accueil à 9 heures 30

Assemblée Générale Ordinaire de 10h00 à 13 heures:

ORDRE DU JOUR

1. Rapport moral.
2. Rapport d'activité 2019
3. Rapport financier de l'exercice 2019 et rapport du commissaire aux comptes.
4. Affectation du résultat.
5. Fixation du barème des cotisations 2021.
6. Vote des résolutions.
7. Élection des membres du conseil d'administration.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU samedi 10 octobre 2020

POUVOIR DE VOTE

Je soussigné(e) Madame Monsieur **NOM** : .....

Prénom : .....

Adhérent au Grdr (*cocher la case correspondante*)

☐ Ne serai pas présent et donne pouvoir nominativement à :

NOM : .....

Prénom **:** .....

☐ Ne serai pas présent et donne pouvoir au secrétariat de l'AG pour attribuer mon pouvoir à un adhérent présent.

Cadre réservé au secrétariat de l'AG

Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2020.

Fait à ..... le ..... /2020

Signature (*précédée de la mention « **Bon pour pouvoir** »*)

*NB : A retourner **avant le vendredi 2 octobre 2020** :*

- *en version scannée jointe à votre courrier électronique à l'adresse francis.monthe@grdr.org avec copie à grdr@grdr.org*
- *par courrier (Grdr, 66/72 rue Marceau 93558 Montreuil Cedex)*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GRDR – 10 OCTOBRE 2020
Élections au conseil d'administration

Ce document comprend le rappel des dispositions applicables à la composition du CA et aux modalités de l'élection avec surligné en jaune des points signalés. Il est accompagné d'un bulletin de candidature. Celui-ci doit être soigneusement complété par tout candidat, qu'il soit un membre sortant du CA ou un nouveau candidat. La date-limite pour l'envoi du document est inchangée et reste fixée au **Vendredi 4 septembre 2020 à 23 heures** au président du Grdr de préférence par courrier électronique francis.monthe@grdr.org avec copie à grdr@grdr.org pour présentation au CA du 5 septembre.

Extrait des statuts de l'association en date du 8 février 2014

Article 9 : Composition du Conseil d'Administration
L'Association est administrée par un Conseil dont le nombre de membres est compris entre douze (12) au moins et vingt et un (21) au plus. Le nombre d'administrateurs est fixé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.
Les membres du Conseil sont élus au scrutin secret à la majorité simple pour trois ans et choisis parmi les membres adhérents qui composent l'Assemblée Générale. Ils sont renouvelables par tiers chaque année. Les candidats doivent se déclarer auprès du Conseil d'Administration au moins quinze jours avant la date de l'Assemble Générale.
Les administrateurs sont tenus de participer aux réunions du Conseil d'Administration et d'oeuvrer activement au bénéfice de l'Association.
Les agents salariés de l'Association ne peuvent pas être élus au Conseil d'Administration.
Les membres sortants sont rééligibles sans limitation de durée.
En cas de défaillance ou de faute de l'un des membres du Conseil d'Administration, celui-ci, après l'avoir entendu, peut se prononcer sur son exclusion. Cette exclusion est décidée par vote à bulletin secret à la majorité des deux-tiers des membres présents ou représentés.

Extrait du règlement intérieur de l'association en date du 15 mars 2014

Article 7 : Élections Conseil d'administration – Candidatures
Un **bulletin de candidature au conseil d'administration** est mis à disposition sur le site web. Les candidats doivent se faire connaître par écrit auprès du Président **au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale** et remplir le bulletin de candidature, avec une lettre de motivation.
Lors de l'Assemblée générale, chaque **candidat présent** doit se présenter et préciser les raisons de sa candidature. Un **candidat absent** peut présenter par écrit ses motivations et demander la lecture en séance de sa déclaration de candidature.
Le **vote** pour les fonctions de membre du Conseil se déroule selon les **modalités** précisées à l'article 5 du règlement intérieur. En fonction du nombre de postes à pourvoir (cf. article 9 des statuts), les candidats ayant obtenu plus de la moitié des suffrages exprimés sont élus dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenu.

Article 9 : Conseil d'administration – Présence – Participation à distance
En application de l'article 9 des statuts, la **participation** des administrateurs au Conseil d'administration revêt un caractère obligatoire. Tout administrateur, qui a un **empêchement motivé**, doit le faire connaître avant l'ouverture de la réunion. Il peut donner, dans ce cas, **un pouvoir** à un autre administrateur (article 11 des statuts).
La **participation à distance** à une réunion du Conseil par téléconférence est possible au cas par cas. Les administrateurs participant à la réunion selon cette modalité sont considérés comme présents.

66/72 rue Marceau 93558 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 57 75 80 - Fax : 01 48 57 59 75

Bulletin de renouvellement de cotisation 2020

Je soussigné(e) ……
……
adhérent(e) du Grdr

Adresse : ……

……

Courriel : ……

Téléphone : ……

☐ **joins un chèque de cotisation de** ……*à l'ordre du Grdr*

☐ **paie en espèces ce jour la somme de** …….. **à** ……
……
Fait à ……., le ……

Signature de l'adhérent

BAREME DES COTISATIONS 2020

Adhérent résidant en France

Cotisation réduite (étudiants, demandeurs d'emploi, …) = 10€
Cotisation de base = 30€
Cotisation de soutien *= 100€

Vous pouvez aussi cotiser sur notre site *https://grdr.org/-Cotiser,218-*

* Les assujettis à l'impôt sur le revenu ne paient en réalité que 34€ pour 100€ de don, compte tenu de la déduction fiscale de 66%. N'hésitez donc pas à aider le Grdr par des dons significatifs !

Adhérents résidant en Afrique

Cotisation de base = 1 000FCFA ou 500UM ou 15 DNT

Cotisation intermédiaire = 3000 CFA ou 1500 UM ou 45 DNT

Cotisation de soutien = 10 000 FCFA ou 5 000 UM ou 150 DNT

Si vous souhaitez soutenir le Grdr, vous pouvez le faire avec la cotisation de soutien. Vous avez également la possibilité de ***faire un don*** *complémentaire à tout moment, soit en l'adressant à la cellule la plus proche de la cellule de votre domicile, soit directement sur notre site internet http://grdr.org/-Faire-un-don-*

Pour les adhérents résidant en France ou en Europe, votre bulletin de cotisation est à transmettre au siège du Grdr, **66/72 rue Marceau 93558 Montreuil Cedex**.
Pour les adhérents résidant en Afrique, votre bulletin de cotisation et le paiement doivent être remis au responsable de la cellule ou du bureau du Grdr le plus proche.